



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR ANT SIRABE

VAKINANKARATRA

Mention : GENIE CIVIL

Parcours : URBANISME ET GESTION DE L'AMENAGEMENT

*Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme licence en Urbanisme et Gestion de
l'Aménagement*

CONTRIBUTION DE L'URBANISTE POUR L'AMELIORATION DE L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE TOMBOARIVO



Soutenu Par Mademoiselle : ANDRIANIRINARILALA Alice

Encadreur : RAKOTOJAONA Andry Tiana

Année universitaire : 2019 - 2020

TENY FISAORANA

Voalohany indrindra, izay loharanon'ny zavatra rehetra ka isaorana ilay Andriamanitra Ray tamin'ny fahasovana maro be nomeny hatramin'izay : ny fahasalamana, ny herim-batana, herin-tsaina ary ilay Fanahy Masina mpitarika sy mpanilo saina natolony ahy nandritra ny fanaovana ity boky ity ; ary amin'izao fotoana lehibe izao.

Tolorana fankasitrahana sy fankatelemana ihany koa:

Andriamatoa filohan'ny oniversite an'Antananarivo : Professeur titulaire RAVELOMANANA Mamy Raoul

Andriamatoa talen'ny Institut d'Enseignement Supérieur Antsirabe Vakinankaratra : Professeur RAJAONARISON Eddie Franck

Andriamatoa RANDRIANARIVELO Lanja : tompon'andraikitry ny « mention Génie Civil »

Andriamatoa RAKOTOJAONA Andry Tiana izay tolorako fankasitrahana sy fisaorana manokana tamin'ny naneken'ny ho mpitarika ahy ka nahavitako ny fanantotosana ity fikarohana ity

Ny filoha mpitsara sy ireo mpitsara miaraka aminy.

MAKASITRAKA TOMPOKO!!!

REMERCIEMENT

Nous tenons tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant et miséricordieux, qui nous a donné la force et la patience d'accomplir ce modeste travail.

Le Président de l'université d'Antananarivo, Professeur RAVELOMANANA Mamy Raoul

Le Directeur de l'Institut de l'Enseignement Supérieur Antsirabe Vakinankaratra, Professeur RAJAONARISON Eddie Franck

Monsieur RANDRIANARIVELO Lanja, le responsable de la mention Génie Civil qui a sacrifié son temps pendant cette quelque année

Monsieur RAKOTOJAONA Andry Tiana, qui m'a encadré le mémoire de fin d'étude, pour ses précieux conseils et son orientation ficelée tout au long de ma recherche

Je tiens aussi à remercier très chaleureusement Le Président du jury et ses collègues qui m'ont permis de bénéficier de son encadrement

Tout le corps professionnel, personnel administratif et technique de l'IES-AV

Enfin, je tiens à remercier mes parents, mes tuteurs, ma famille, mes camarades de classe, pour leur soutien et tous ceux qui, près ou loin ont contribué à la réalisation de ce travail.

MERCI INFINIMENT !!!

SOMMAIRE

TENY FISAORANA

REMERCIEMENT

SOMMAIRE

ABREVEATION

LISTE DES FIGURES

LISTE DES PHOTOS

LISTE DES TABLEAUX

INTRODUCTION

PARTIE 1 : ETAT DU LIEU

Chapitre 1 concept de l'aménagement du territoire

Chapitre 2 : Cas existant dans la ville d'Antsirabe

Chapitre 3 : Cas existant dans le quartier du Tomboarivo

PARTIE 2 : LE NOUVEL AMENAGEMENT

Chapitre 1 : Problèmes de l'aménagement du quartier

Chapitre 2 : Méthodes d'identification des problèmes

Chapitre 3 : Récapitulation des problèmes

PARTIE 3 : DEVELOPPEMENT DURABLE LIE A L'AMENAGEMENT

Chapitre 1 : Solutions proposées

Chapitre 2 : Réalisation des projets

CONCLUSION

REFERENCES

ANNEXE

TABLE DE MATIERES

FICHE DE RENSEIGNMENT

RESUME

ABSTRACT

ABREVEATION

AMC : Actions Mondiales pour le Climat

AT : Aménagement du Territoire

CUA : Commune Urbaine d'Antsirabe

DGAT : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire

IEM : Initiative Emergence de Madagascar

LOAT : Loi d'Observation de l'Aménagement du Territoire

LUH : Loi de l'Urbanisation et de l'Habitat

MATP : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Travaux Publics

OAT ; Observation de l'Aménagement du Territoire

OMD : Organisation Mondiale du Développement

ODD : Objectifs du Développement Durable

ONU : Organisation des Nations Unies

PLU : Plan Local du Développement

PNAT : Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire

PUDi : Plan d'Urbanisme Directeur

PUDe : Plan d'Urbanisme Détaillé

SAIC : Schéma d'Aménagement intercommunal et Communal

SAR : Schéma d'Aménagement Régional

SCT : Schéma de Cohérente Territoriale

SRAT : Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire

SRCE : schéma Régional de Cohérence Ecologique

STV : Service Technique Voirie

LISTE DES FIGURES

N°1 : Organigramme du MATP

N°2 : Localisation de la zone de recherche

N° 3 : Type de pollution générée par les déchets solides

N°4 : Plan de masse du nouvel aménagement du quartier

LISTE DES PHOTOS

Photo n°1 : Hôtel de ville

Photo n°2 : Exemple de maison des pénates européens

Photo n°3 : Types de construction illicite et les ruelles du quartier

Photo n°4 : Type de construction précaire du quartier

Photo n°5 : Bac à ordure du quartier

Photo n°6 : Espace récréatif du Parc de l'Est

LISTE DES TABLEAUX

n°1 : Explication du terme structuré, équitable et durable

n°2 : Les outils de planifications urbaines

n°3 : Différences entre PUDi et PUDe

n°4 : Répartition de l'effective scolarité

n°5 : nombres des équipements existants du quartier

INTRODUCTION

La crise actuelle, tout comme les précédentes crises connues par Madagascar, résulte d'un problème profond de gouvernance. En effet, les dirigeants successifs ont adopté et mis en œuvre différents modes de gouvernance, sans un réel souci d'ancrage territorial voire social, et sans une réelle directive économique à long terme. De ce fait, les actions de développement du pays ont été planifiées et réalisées de façon sectorielle et ponctuelle, aboutissant à des résultats mitigés. Les bilans qu'on ne peut évoquer sont pour le moment : l'économie nationale fragilisée, la pauvreté généralisée, les disparités régionales accentuées, l'environnement menacé, les ressources naturelles mal gérées, l'insécurité humaine et matérielle préoccupante.

On constate alors qu'une incohérence des activités se produit sur le territoire de Madagascar à cause de ce problème que nous venons d'évoquer. Par ailleurs, la faiblesse d'ancrage de la culture de l'aménagement auprès de tous les acteurs du développement pose un problème sérieux (décideurs, élus, techniciens ministériels, collectivités, simple citoyens, etc.). La perception populaire de l'aménagement qui réside dans un domaine méconnu et se cantonne sur la démolition de maison des pauvre laisse à, entrevoir que l'aménagement du territoire n'a pas encore sa place sur la formulation des stratégies du développement. Chacun, agit de façon tubulaire et sectoriel et pense que tout soit du domaine transversal (foncier, environnement, eau, commerce, etc.). Cette situation chaotique favorise le manque de coordination, l'incohérence et le problème d'orientation de stratégie de développement pour sortir le pays de la pauvreté et cela va continuer encore dans ce sens.

Pour cela qu'on va prendre le cas du quartier de Tomboarivo, un quartier dans la ville d'Antsirabe. On prend le cas d'un quartier parce que le développement d'un quartier provoque le développement de sa ville, et cette dernière montre le développement d'un pays et ce qui emmène vers le développement durable. Donc, on va étudier « LA CONTRIBUTION URBANISTIQUE POUR L'AMELIORATION DE L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DU TOMBOARIVO ». Pour faire profondes cette étude, on va voir les trois grandes parties bien distinctes : en premier lieu l'état du lieu, en deuxième lieu le nouvel aménagement et en troisième lieu le développement durable lie à l'aménagement.

PARTIE I : ETAT DE LIEU

Chapitre 1 : CONCEPT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.1 LES THEORIES GENERALES

a. Quelques définitions

Il existe quelque façon pour définir le concept de l'Aménagement selon les spécialistes et même les pays développés. Mais nous allons aborder quelques définitions qui concernent notre thème.

- L'aménagement du territoire est la politique qui consiste à planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et des activités dans l'espace géographiques.
- Un « aménagement » est le produit d'une modification volontaire de l'organisation de l'espace. Il s'agit d'un ensemble de modifications foncières et/ou de constructions qui visent à adapter un morceau du territoire local à une nouvelle fonction. On peut citer dans ce cas un quartier résidentiel, une zone d'activité, un parc de loisir, ou un parc naturel ... dans tous les cas, l'aménagement opère une mutation dans l'utilisation du sol, et cela induit une évolution des valeurs foncières en même temps qu'une transformation des modes de production et d'occupation de l'espace.
- Selon Bélisaire, l'aménagement est une action volontaire sur des territoires à des échelles plus ou moins grandes : locale, régionale, nationale. Il s'agit d'une politique publique qui renvoie à une philosophie de « laisser faire ». C'est pourquoi l'aménagement est une idée qui se situe en opposition au libéralisme (symbolisé par la figure de la « main invisible ») et qui a trouvé ses racines dans des économies planifiées (URSS, Chine). Ses objectifs consistent à mieux distribuer des activités sur un territoire (réduire les inégalités territoriales) et à améliorer les performances globales de ces territoires.
- C'est un ensemble des actions publiques ou privées volontaires répondant à une vision prospective et tendant vers le **développement structuré, équitable et durable** du territoire.

- **Territoire** : est un espace approprié par un groupe social.

Explication du terme : structuré, équitable et durable

Critère	Définition
Structuré	Bien planifié dont en guide vers le développement.
Equitable	Une infrastructure locale spécialement destiné à l'équipement et nécessaire au Besoin des occupants des immeubles projetés.
Durable	Un projet ayant une utilisation à long terme.

Tableau n°1 : Explication du terme

Source auteur 2021

Les quatre thématiques de la territorialité :

- Matérialité physique : ce qui concerne l'occupation du sol, la biodiversité et la caractéristique physique.
- Société et sociabilité : ce qui sont autour de la répartition, la caractéristique, la gouvernance et la composition.

Appropriation économique : le système d'activité et la mise en valeur, l'économie.

Organisation fonctionnelle : l'infrastructure structurante, le réseau urbain, les rôles des localités

b. Principes de l'aménagement du territoire

En France où l'aménagement du territoire est conçu et réalisé par l'Etat national, le géographe Jean Jacques Lévy distingue « quatre attitudes vis-à-vis de la ville et de l'aménagement en France :

Les physiocrates, dont la logique d'action est le corporatisme (qui est une doctrine économique et sociale basée sur le regroupement de différents corps de métier au sein d'instructions défendant leurs intérêts) et la valeur fondatrice est l'indifférenciation inégalitaire.

Les Etatistes, dont la logique d'action, le dirigisme et la valeur fondatrice, l'indifférenciation égalitaire.

Les libéraux, dont la logique d'action est celle du marché dérégulé et pour qui la valeur fondatrice est l'indifférenciation égalitaire.

Les unbanophiles, dont la logique d'action est portée par les acteurs et pour qui la valeur fondatrice de cette action est la différenciation égalitaire.

c. Les grands outils de l'Aménagement

Les grands outils de l'aménagement :

- ✓ Alignement
- ✓ Aménagement foncier
- ✓ Permis d'aménager
- ✓ Permis de construire
- ✓ Plan local d'urbanisme (PLU)
- ✓ Schéma d'aménagement régional (SAR)
- ✓ Schéma de cohérence territoriale (SCT)
- ✓ Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

d. Conclusion

Aménager, ce n'est donc pas seulement construire ou occuper un espace, c'est réfléchir, penser une action pour répondre à une situation défavorable. Il s'agit de lutter contre le mouvement spontané qui aboutit à des inégalités spatiales. Un des objectifs recherché est en effet l'harmonie territoriale. Si l'Etat a été pendant longtemps l'acteur central des politiques d'aménagement du territoire, les compétences se trouvent aujourd'hui partagée à différent échelons tant national, régional que communal ou local. Il continue néanmoins à définir les grandes orientations politiques d'aménagement.

1.2 Les programmes de planification spatiale terrestre

a. Contexte et justification.

- ★ La politique nationale de l'Aménagement du territoire (PNAT) constitue l'une des mesures pour la prise en considération de la dimension terrestre maritime du territoire qui est le support des actions du développement du pays. Adoptée en conseil de gouvernement, la PNAT vise à cadrer les actions sectorielles et territoriales pour remédier à la désorganisation du pays et aux difficultés économiques, sociales et environnementales qui en résultent tant au niveau spatial qu'au niveau institutionnel et financier. Elle a pour objectif la compétitivité et l'efficacité territoriale. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique et en application de la loi d'Orientation de l'Aménagement du territoire (OAT), l'AT s'applique à l'ensemble du territoire national aussi bien territoire ou maritime, le MATP les CTD dans la planification stratégique de leurs territoires respectifs.

Cette politique nécessite la contribution des partenaires techniques et financiers dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification comme le SNAT, SRAT, SAC, et PSM.

Le présent document présente les grands programmes de planification territoriales et time jusqu'en 2023. Les actions inscrites dans ces programme sont alignées aux actions prévues par la politique générale de l'Etat, le plan émergence de Madagascar et le document de programme du MATP.

L'élaboration les outils de planification des territoires, que ce soit terrestre ou maritime, rejoint directement la réalisation de l'axe 11 et 12 du PGE qui sont la modernisation de Madagascar par le renforcement des aménagements territoriales ainsi que l'autonomie des collectivités décentralisées et indirectement l'axes 9 et 10 l'autosuffisance alimentaire et la gestion durable et la conservation de nos ressources naturelles.

★ Mission du MATP

Dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques énoncés dans l'IEM, le MATP est chargé de la conception, de la mise en œuvre et de suivi de la politique de l'Etat en matière d'aménagement du territoire, d'habitat de foncier et de travaux publics.

A ce titre ce titre ses mission s'inscrivent principalement dans :

- La prospective et la planifications territoriales, la mise en synergie des différents programmes de développements et d'aménagement publics et privés, sectoriels et transversaux pour un meilleur ancrage territorial et social des actions de l'IEM.
- La maitrise d'ouvrage de la constricton de le réabilisation et de l'entretien des routes relevant du réseau des routes nationales conformément à la charte routière ainsi que des infrastructures publiques ;
- La réforme foncière et sa mise en œuvre ainsi que l'amélioration de la sécurisation foncière et la gestion foncière rationnelle dans son ensemble.
- La promotion et le développement des villes en conformité avec les orientations de l'IEM
- La coordination de la cohérence des interventions de tous les acteurs et départements concernés par l'aménagement du territoire, le foncier, l'habitat et les travaux publics.
- Et de matière générales, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles attenantes aux domaines de compétence du ministère.

L'organigramme du MATP

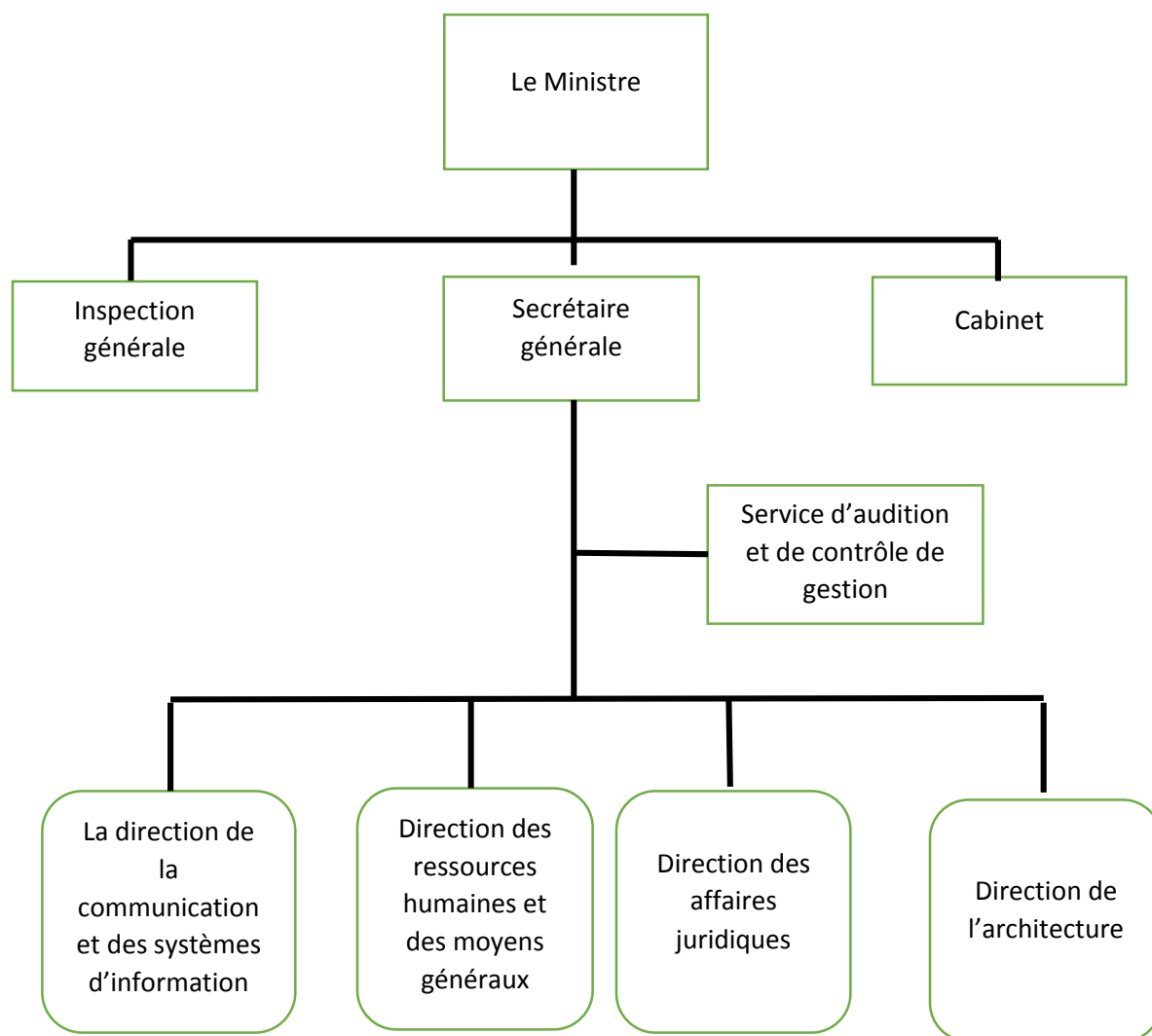


Figure n°1 : organigramme du MATP

b. Objectifs et utilisés

*** Objectifs globaux de la planification des territoires**

De façon générale, les outils de planification des territoires constituent les moyens supports permettant de concevoir et mettre en œuvre une vision d'ensemble de la planification spatiale partant du territoire national jusqu'au niveau local, en passant par les territoires ont pour objectifs principaux de :

- Permettre l'ancrage territorial des programmes de développement (économique, social, territorial, environnemental,.....)
- Faire émerger les territoires en identifiant les enjeux, défis, contraintes, et hypothèse, qui serviront à définir une vision commune à travers une démarche prospective, pour aboutir à une programmation à court moyen et long terme.

En somme les outils de planification des territoires constituent un moyen de coordination et de cohérence inclusive et participative permettant de planifier et mobiliser les investissements publics et privés de façon cohérente. En outre, en renforçant les compétences et la notoriété des CTD, la disponibilité des de décision objective pour améliorer, ainsi, la gouvernance locale.

*** Objectifs spécifiques de la promotion outils de planification des territoires**

De manière spécifique :

- Le SNAT est un outil intégrateur des documents stratégiques des tous les secteurs (politiques, programmes, plans ou schéma). Il constitue un cadre référentiel en vue de coordination des actions sectorielles pour une gestion rationnelle et harmonieuse de l'espace constitué par des documents cartographiques et présentant une vision prospective du territoire nationale, le SNAT (terrestre ou maritime) permet un développement équilibré.

Il sert à donc à :

- Présenter une vision cohérente développement territorial, en situant l'option immédiate dans une perspective à long terme.
- Mettre en cohérence les perspectives des différents secteurs (dans le l'espace)

Proposer une cadre pour l'harmonisation des interventions

La grande réforme apportée par le SNAT consiste à l'implémentation des grandes orientations de la politique de l'Etat, suivant des approches complémentaires à savoir, les EC pour forger une vraie émergence économique à l'échelle nationale, et les ES pour mieux accompagner la communauté locale de la valorisation territoriales.

- Le SRAT est un outil d'intégration et de coordination des actions régionales actuelles et à venir. En tant qu'outil consensuel de gestion du territoire selon un principe de localisation et d'utilisation du sol, le SRAT est un document d'orientation destinée à présenter une vision cohérente à long terme (10 ans). Il sert alors de cadre de référence afin que les acteurs puissent penser et leur action ;

- Les SAC et SAIC constituent des cadres de référence dans lequel doivent s'intégrer toutes les politiques et actions de développement s'exécutant aux échelons intercommunal et communal. Ils fixent, selon la spécificité territoriale auquel ils s'appliquent, les principes d'occupation et d'utilisation du sol et traduisent notamment les servitudes d'utilité publique, les équipements publics et collectifs, les terres agricoles, les zones à préserver et les réserves foncier, pour l'implantation des gros investissements des secteurs économiques notamment, le tourisme, l'industrie, l'agriculture et les équipements publics.

❖ **Utilités des outils de planification des territoires**

Primo « la gestion durable des ressources naturelles » figure parmi les axes stratégiques de la PNAT. A cet effet toute planification territoriale recherche la croissance économique tout en adoptant le principe fondement de protection de l'environnement.

Second, étant un outil référentiel pour l'implantation de toute l'intervention au niveau des territoires, les outils de planification des territoires renforcent les compétences et la notoriété des CTD qui assiste l'autorité locale à la prise de décision objective, pour améliorer ainsi la gouvernance locale.

Tercio face au contexte dynamique du mouvement de la population, les nouvelles orientations pour la planification stratégique du territoire doivent intégrer le volet migration, pour que les autorités locales se retrouvent en première ligne pour gérer les impacts, à la fois positifs et négatifs, de la migration et façonner le contexte, tirer profit des effets bénéfiques de la fois migration et en atténuer les conséquences négatifs.

En effet, il s'agit de répondre à la fois aux besoins des territoires en matière du développement, mais aussi besoins de populations migrants dans la dynamique du développement économique locale.

c. perspectives en planification spatiale

Les actions initiées en aménagement du territoire ont pour principe de base l'ancrage territorial des investissements, afin d'aboutir à un développement territorial structuré, équitable et durable qui vise une croissance économique dans le respect des hommes et dans la préservation de l'environnement. Le territoire s'organise, alors, en structures, ayant des fonctions bien définies.

L'approche est basée sur le territoire, en tant qu'ingrédient actif et non en tant que réceptacle passif du développement dans ce cas, les outils de planification

territorial sont les garants de la coordination des différents programmes sectoriels, qui ne visent pas à accomplir un seul objectif économique ou sectoriel, mais à gérer stratégiquement les relations, les échanges et la synergie entre la croissance économique durable.

C'est ainsi que les actions de planification et d'aménagement s'articulent autour de 2 grands programmes à savoir la planification territoriale et l'aménagement et équipement ruraux

- **Projet d'élaboration du SNAT à vision 30 ans**

Il s'agit d'un projet d'élaboration du SNAT, pour une vision 30 ans, à partir de la capitulation de la mise en œuvre du SNAT 10 ans et de la mise à jour des données territoriales. Une programmation stratégique sur le long terme sera définie à l'issue de ce projet suivant une analyse prospective réalisée de façon participative.

- **Projet d'élaboration de SRAT**

Le projet comporte deux composantes qui consistent à l'élaboration des SRAT des 9 Régions restants (Anal manga, Antsiranana, Antrim Antsiranana, Betsiboka, Analanjirofo, Sava, Sofia, Bongolava, et Menabe), d'une part, et à la mise à jour de sept autres SRAT (Alaotra Mangoro, Itasy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Anosy, Melaky, Amoron'i Mania), d'autre part

L'élaboration de SRAT sera réalisée suivant les étapes suivantes :

- Sensibilisation et formation des acteurs régionaux en aménagement du territoire
- Elaboration et validation du diagnostic territorial et l'Atlas régional
- Finalisation du document SRAT et élaboration de la charte de responsabilité concernant la mise à jour, les différentes étapes à réaliser sont :
 - Sensibilisation et formation des acteurs régionaux en aménagement du territoire.
 - Capitulation des acquis et évaluation de la réalisation du SRAT initial :
 - Validation des résultats de l'évaluation complétés par la production de l'atlas régionale.
 - Elaboration et validation de la prospective régionale pour aboutir au document SRAT mis en jour.

1-3. programmes de développement urbain

a) Contexte mondial et africain

Au niveau mondial, l'urbanisation est en plein essor. Selon les estimations officielles, le taux d'urbanisation atteindra 70 en 2050, si en 1950, la population urbaine aurait représenté seulement 30 de la population mondiale. En conséquence l'apparition des mégapoles avec plus 10 millions d'habitants depuis les années 2000, est la manifestation évidente de cette grande évolution, voire de cette explosion urbaine. Ces grandes villes constituent dans une certaine mesure des lieux de pouvoirs et de la politique mondiale.

b) Contexte national

A Madagascar, on a assisté à la multiplication des villes qui sont passées d'une vingtaine de villes de villes en 1950 à 172 villes en 2015. On définit comme étant une ville, zone agglomérée de plus 5000 habitants d'une ou plusieurs communes. On recense davantage villes moyennes, soit des territoires avec plus de 50000 habitants. Et ne compte qu'une métropole de plus de 1million d'habitants qui est Antananarivo, la capitale. Le pays se caractérise ainsi par des inégalités et des contrastes hiérarchiques de la taille des villes. Cette contrainte spatiale pèse dans une certaine mesure sur le développement de ces villes secondaires, lesquelles ne sont généralement pas connectées entre elles sur le territoire national.

c) Diagnostic du secteur urbaine

Ce diagnostic révèle les insuffisances en matière les d'investissements publics pour couvrir tous les besoins dans les villes malgaches. En fait, le rythme de l'urbanisme a été très rapide à Madagascar en passant de 46 villes en 1991 à 172 en2015.

Il apparait également de ce diagnostic la faiblesse des investissements publics, soit des ressources propres de l'Etat, en termes de montants. Les actions d'envergure sont généralement prises en charge par les projets appuyés par des partenaires techniques financiers loin de couvrir tous les territoires urbains.

❖ **Outils de planifications urbaines**

Villes	Avancement des Travaux Tranche Ferme	Avancement financier Tranche ferme
Antsiranana	74,27%	68,05%
Fianarantsoa	72,12%	61,32%
Toliara	88,23%	68,52%
Moyenne	78,61%	65,57%

Villes	Avancement des travaux Tranche conditionnelle	Avancement financier Tranche conditionnelle
Antsiranana	0,00%	0,00%
Fianarantsoa	38,18%	17,33%
Toliara	14,45%	9, 23%
MOYENNE	17,31%	09,18%

Tableau n°2 : outil de planification urbaine [3]

Chapitre 2 : ETAT DE LIEU DANS LA VILLE D'ANTSIRABE

Une ville :

- Un groupement compact d'habitations dans lequel aucune habitation n'est distante des autres de plus de 200mètres.
- Groupement comptant au moins 10 000 habitants ou bien « **agglomération** »
- Une population active agricole inférieure à 25% du total

Ces critères sont essentiellement d'ordre démographique alors qu'une ville se définit aussi par la quantité des équipements dont elle dispose. C'est dans cette optique que PAULET (J.P.) a soutenu qu'il faut aussi tenir compte de la dynamique économique : recul des emplois agricoles au profit de ceux non agricoles, concentration spatiale liée aux économies d'**agglomération**.

Pour ce qui est de Madagascar, les villes ont été définies par leur fonction administrative, le nombre de leurs habitants (plus de 5 000) disponibles.

Malgré le flou de cette définition, il est patent que Madagascar connaît une urbanisation rapide, car elle compte aujourd'hui 172 agglomérations urbaines, abritant près de 7 000 000 de personnes (37%) de la population totale. Les migrations vers les centres urbains jouent un rôle très important dans ce développement rapide des villes. Cette dynamique ne va pas sans problèmes, même si les conditions de vie sont meilleures en ville : opportunités d'emplois, accès plus facile aux écoles et aux centres de santé

C'est pour contribuer à la connaissance de tous ces faits géographiques qu'on a retenu à la « contribution urbaniste à l'amélioration d'aménagement d'un quartier dans la ville d'Antsirabe.



Photo n°1 : photo de l'hôtel de ville d'Antsirabe

2.1 LOCALISATION

La commune urbaine d'Antsirabe, capitale de la région Vakinankaratra, comptait 289 195 habitants en 2016, contre 174 602 en 2004. Elle est localisée entre la latitude 19°81'07'' et 19°95'24'' Sud et la longitude 46°96'14'' et 47°10'12'' Est. Située à 1400m d'altitude, elle est à 167Km de la capitale, et reliée à celle-ci par la RNP7. Cette commune est limitée :

- ✱ A l'Ouest par la commune d'Antanimandry et Belazao
- ✱ Au Nord par la commune rurale d'Ambano, Andranomanelatra, Ambohimananarivo
- ✱ A l'Est par la commune rurale d'Ambohitranandriana

★ Au Sud par la commune rurale de Vinaninkarena

Administrativement, elle est subdivisée en 6 arrondissements administratifs comprenant au total 60 fokontany.

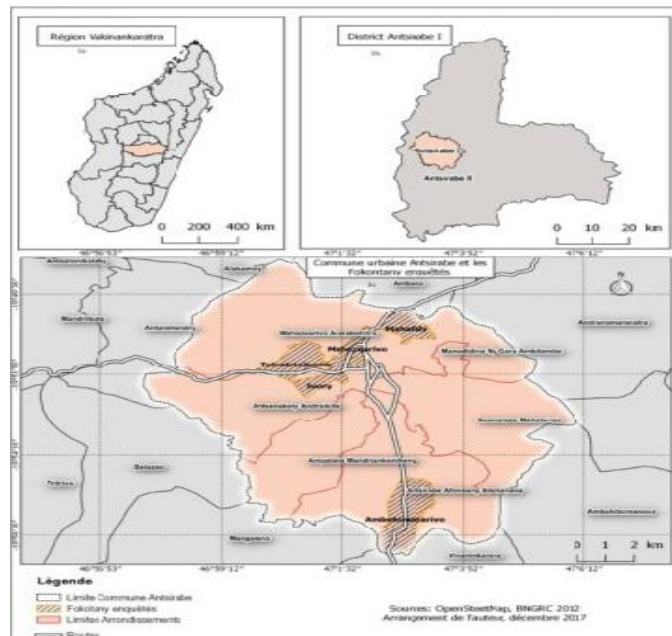


Figure n°2 : localisation de la zone de recherche

2.2 Analyse bibliographique

- PALET (J.P.), 2000, Géographie urbaine 315p. L'urbanisation est un phénomène universel. La population ne cesse d'augmenter dans la ville et provoque l'extension de la ville ; pourtant il est difficile d'avoir une définition précise sur la ville même si beaucoup d'auteurs essaient de la définir. L'extension urbaine est liée à la croissance démographique et l'exode rural qui entraîne une transformation du développement et la formation des mégapoles surtout dans les pays moins avancés comme Madagascar. Et le rapport entre la ville et la campagne a changé. Mais le développement de ville entraîne des effets négatifs aussi bien que positifs. Avec la hiérarchie urbaine, la ville exerce toujours une action sur la périphérie. Le taux d'urbanisme varie selon le pays avec un écart considérable entre les pays en voie de développement et les pays anciens industrialisés. La mondialisation, la surcharge d'information, les contrastes régionaux donnent une ère nouvelle aux villes et les villes des pays en voies de développement

deviennent dépendantes des grandes villes des pays riches. La ville s'éclate et amène une croissance très inégale accompagnée d'un mauvais développement or l'objectif de l'essor de la ville est de passer à une croissance du taux de développement d'une façon durable. Ce livre nous a permis de mieux comprendre l'urbanisation, de l'étudier et d'avoir une idée sur les impacts provoqués par l'accroissement de ville.

- HAERINGER (P), 1972, La dynamique de l'espace urbaine en Afrique noire et à Madagascar, problème de politique urbain. Colloques internationaux du C.N.R.S n°539, PP 177-188. La morphologie urbaine laisse déjà deviner la ligne de force de l'évolution et de la croissance physique des villes africaines et malagasy. Une croissance urbaine incontrôlée qui est surtout liée au problème de logement populaire, qui intervient dans plusieurs domaines et pour faire promouvoir l'habitat urbain, pour le faire progresser en qualité, il faut appliquer le plan d'urbanisme. Mais cela n'était applicable qu'en Europe, où l'obligation d'une mise en valeur moderne faite à tout acquéreur d'un lot urbain, de jouissance. Ce livre nous a permis de connaître que la caractéristique de l'extension urbaine africaine.
- CHAPUS (G), 1951, Antsirabe passé, présent, avenir 65P. Ce livre comporte 3 parties ; une partie qui parle de l'origine de la ville, une deuxième concernant la période contemporaine et une autre qui parle du lendemain d'Antsirabe. Le Français lieutenant Mayer est le premier Européen qui a visité la ville d'Antsirabe en aout 1777. La province s'appelait en ce temps-là Iandratsay et le village d'Ambohidravaka qui se trouve à 2km au Sud, était le chef-lieu de la région puis il y a l'arrivée des missionnaires **norvégiens** ainsi que la visite de Gallieni. Depuis l'ère où les eaux chaudes apparaissent à la surface, tous les terrains de l'Est de Mahazoarivo jusqu'à Anosiarivo étaient couverts d'une couche blanche du sel, Antsirabe a été connu par suite de cette apparition de sel. Le mot Antsirabe = **an-sira-be** signifie où le sel abonde. L'analyse et l'utilisation de ces sels marquent la période contemporaine. Pendant cette période, l'extension de la ville s'amorce, accompagnée de beaucoup d'œuvres d'aménagement et Antsirabe est devenue chef-lieu de district en **1903**. L'avenir d'Antsirabe, la détermination du rôle qu'elle jouera vont dépendre dans une très large mesure, des conceptions que nous avons élaborées, touchant la possibilité de développement de Madagascar dans son ensemble.

2.3 L'aspect démographique

La population du continent africain s'accroît rapidement, un humain sur six habite aujourd'hui en Afrique. Pour Madagascar, la croissance démographique des grands centres urbains est parmi les plus rapides du continent africain y compris la ville d'Antsirabe. Elle est proche d'Ouagadougou et deux fois plus rapide que Nairobi et Bamako. L'attraction pour les villes reflète l'espoir de trouver du travail, de recevoir une meilleure éducation, de bénéficier des meilleurs soins; d'avoir plus de sécurité ou simplement de trouver de nouvelles opportunités. Mais la répartition de la population varie d'un espace à un autre.

La commune urbaine d'Antsirabe fait partie des communes urbaines de première catégorie. Et au niveau national, elle est la troisième ville la plus peuplée de Madagascar. Elle abrite 251 563 d'habitants en 2015 derrière la ville de Toamasina qui a une population totale de 289 737 et Antananarivo avec une population totale de 708 549 en 2013.

2.4. Un plan autour du site

C'est durant la période coloniale que la ville d'Antsirabe a eu son plan en Damier. Etant donné qu'elle est une ville ancienne coloniale. Il concerne les Fokontany proches de la Gare plus précisément, les quartiers dits quartiers Européens. Les axes routiers sont larges avec des trottoirs recoupés perpendiculairement et les maisons bâties sont bien équipées de toilettes, suivant les modèles des architectures coloniales et bien alignées formant des blocs réguliers et quadrilatéraux (voir photos n°2) jusqu'à l'indépendance.



photos n°2 : Exemple des pénates européens.

Pourtant, il y a des quartiers non planifiés dans la périphérie de la ville qui concernent le Fokontany suivis de la route circulaire et la RN34 c'est-à-dire les secteurs linéaires et les quartiers populaires de la ville. Dans ces quartiers les constructions sont en désordres, sur un parcelle qui s'est morcelée progressivement sans plan d'ensemble et certaines pénates ne suivent pas les architectures appropriées avec des constructions de mauvaise qualité et traditionnelles (pas de douche, W.C, ...). Ils sont marqués par une squattérissations et une construction illicite, comme le cas **Tomboarivo**.

Chapitre 3 : CAS EXISTANT DANS LE QUARTIER TOMBOARIVO

3.1 Localisation

Tomboarivo, c'est le quartier parmi des quartiers non planifiés et populaires dans la ville d'Antsirabe. Il se situe dans la partie Est de la ville ; Sud-Est de l'ancienne gare ferrière. Actuellement, il contient 10 000 habitants à la surface de 1,8 Km² : de 1Km de longueur et de 0,8Km de largeur. Ce quartier est limité par :

- Le fokontany Manodidinan'ny gara au Nord
- Le fokontany Ambohimena au Sud
- Le fokontany Tsarasaotra à l'Ouest
- Le fokontany Marodinta à l'Est

Les 25% de la population sont des étrangers constitués des :

- Etudiants venant des divers brousses à la periferie de la ville d'Antsirabe et des 18 tributs de Madagascar à cause de la présence d'une institut paramedical privée dans le quartier et la CSB 2.
- Employés venant à l'interieur du pays-même comme les agents armés, les instituteurs, ect...
- Employés venant à l'exterieur du du pays qui fonctionnent dans les services administratifs des quelques grandes usines de la ville et ils sont presque des Européens.

3.2 Une morphologie contrastée du quartier

Le quartier du Tomboarivo fait parmi des 60 fokontany de la CUA, ce qui se trouve dans le centre-ville, proche du noyau, il a bénéficié d'un plan et ce qui se trouve un peu plus loin du centre-ville et dans le périphérie où le paysage est marqué par le désordre.

Un plan damier autour du site

C'est durant la preiode coloniale que la ville d'Antsirabe a eu son plan en Damier, étant donné qu'elle est une ville ancienne. Il concerne les Fokontany proches de la gare plus précisément, les quartiers dits **quartiers européens**. Les axes routiers sont larges avec des trottoirs recoupés perpendiculairement et les penates bâties sont bien équipées de douche et W.C ; suivant les modèles des archithectures coloniales et bien alignées formant des blocs réguliers et quadrilateraux jusqu'à l'indépendance, l'aménagement de la ville était sous contrôle et suit une archithecture appropriée.

Mais les prochaines constructions sont devenues illicites. La plupart des citadins font à leur guise la façon et la culture de construire. Ils manquent de l'information à propos des codes et des règles à suivre sur l'aménagement et la construction. On montre les cas ci-dessous à partir des exemples :

- Quelques constructions ne respectent la règle d'alignement aux accès circulaires de 10 à 15m ; aux accès principales de 5m ; aux sentiers et ruelle de 1m. Et on a vu que la plupart des voies accées dans le quartier sont des ruelles et sentiers.
- Certaines constructions ne respectent le 75% du terrain à bâtir.



Photo n°3 : Types de construction illicites du quartier

PARTIE II : NOUVEL AMENAGEMENT

Chapitre 1 : LES PROBLEMES DE L'AMENAGEMENT DU QUARTIER

1.1 LES MIGRATIONS NON PLANIFIEES

Pendant certains temps, Tomboarivo accueillit de nombreux migrants de toute destination. La capacité d'accueil de la ville pour ces nouveaux venus n'est pas mentionnée car l'espace urbain est très exigu. La majorité colonisée par des activités de l'agriculture. La population riveraine toujours grandissante marquée par un fort taux d'accroissement naturel est intensifiée par l'insertion des migrants. Donc, la situation s'empire rapidement, c'est-à-dire elle commence à entraîner une bidonvilisation par les nouveaux entrants. C'est une migration non planifiée par l'absence des espaces planifiés, aménagés et viabilités mais aussi un manque de la politique de gestion urbaine efficace par les responsables municipaux. Cette augmentation sans cesse de nombre de la population au sein de la ville provoque une forte pression sur le foncier. On assiste à la prolifération de la spéculation foncière, ce qui provoque un litige social caractérisé par des litiges sur la juridisation de statut foncier mais aussi un conflit social. Les nouveaux venus ne pourraient pas avoir d'habitude avec leurs façons de vivre en ville. Ils construisent des maisons d'habitations précaires, sans normes en brousse.



Photo n°4 : Types de construction d'habitations précaires du quartier.

Source : cliché de l'auteur, septembre 2021

1.2 DES PROBLEMES LIES AU MANQUE DE LA MAITRISE DU FONCIER

Le foncier constitue une base importante dans l'aménagement et la structuration de l'espace et parmi les éléments rares et non renouvelable. La question foncière en Est au centre de tous les débats et enjeux, c'est l'instrument décisif et morphème pour la définition et la réussite de toute politique de développement et d'aménagement et un enjeu considérable pour l'équilibre spatial du territoire. Malgré son importance, le foncier a subi des graves déperditions la spéculation des terrains et des déséquilibres dans l'occupation causé principalement par la croissance démographique, les besoins en espaces pour l'urbanisation de la ville dont l'absence d'une politique globale, rigoureuse, cohérente, la défaillance des services, des mécanismes de régulation et de contrôle malgré l'instauration et la constitution des lois et des textes de la politique foncière. Cette situation a engendré un développement anarchique, un gaspillage des espaces de grands valeurs, un blocage, des contraintes multiples et des grands handicaps dans tout développement ou politique d'aménagement dans le cadre des instruments et des études de la planification urbaine. L'entrée des gens dans les espaces à destination au marché encerclée d'une route goudronnée amplifie l'occupation de l'espace dans une situation très alarmante. Les constructions sont hors norme de l'urbanisme. Ce qui nécessite la mise en œuvre d'une politique rigoureuse en matière d'utilisation et de rationalisation des espaces destinés à l'utilisation des espaces destinés à l'urbanisation. La protection de cette ressource est vitale pour une approche et une démarche cohérente, harmonieuse et équilibrée des différents espaces urbains, et pour tout aménagement ou développement pertinent du territoire à usage économique ou social qui peut constituer une alternative et une possibilité cardinale et cruciale dans la politique et la stratégie du développement durable. Des litiges fonciers s'agrandissent de plus en plus : cela se fait entre les propriétaires ayant un droit coutumier qui est hérité de ses ancêtres et d'autre part par une autre ayant un titre foncier. La transaction foncière peut engendrer ces problèmes. Ainsi la sécurisation foncière est une tâche très importante tant aux milieux urbains qu'aux milieux ruraux. La majorité de population riveraine n'a pas de foncier.

1.3 UNE ANARCHIE OMNIPRESENTE

« La ville peut produire des effets pervers si la ville s'accroît la pollution, encombrement, mauvaise répartition des infrastructures, problème de logement » comme souligne PAULET (J.P) 8. Pour les villes malagasy, elles sont mal préparées ; la complication majeure de ces dernières est le problème d'application et l'insuffisance des outils de planification. La population urbaine augmente à Madagascar car dans les villes paraît une condition de vie meilleure qu'à la campagne. Pourtant les migrants ne sont pas toujours équipés pour s'adapter à ce nouvel environnement, leur arrivée ajoute une

- **Problème sur l'habitat**

Il concerne du Fokontany du Tomboarivo : c'est un secteur linéaire et un quartier populaire de la ville. Dans ceci, les constructions sont en désordre, sur une parcelle qui s'est morcelée progressivement sans plan d'ensemble et certains bercails ne suivent pas les architectures appropriées avec des constructions de mauvaise qualité et traditionnelles (pas de W.C, douche ...) Ils sont marqués par une squatterisation et une construction illicite du quartier du Tomboarivo. Ils sont relativement moins équipés en réseau urbain.

1.4. DES PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT AMBIGUS

La population dans le quartier du Tomboarivo continue d'augmenter et cette pression démographique entraîne une condition de vie précaire de la population du quartier, notamment, en matière d'hygiène. Les infrastructures existantes ne répondent pas à la croissance et au besoin du peuple.

- a. L'absence des infrastructures d'assainissement adéquat**

Ce quartier est plus vaste dans la grande ville, mais les infrastructures d'assainissement adéquates sont indisponibles ou inefficaces ; les problèmes deviennent plus visibles. Cela est désuète, vétuste, et mal entretenue. Le quartier ne dispose qu'un seul bloc sanitaire public ; c'est le CSB2 Ambalavato et ce dernier est détérioré et ne répond aux besoins du peuple. Le quartier ne possède pas encore d'infrastructures d'assainissement. Malgré les efforts des services municipaux, il se trouve dans un état d'insalubrité ajoutée à cela les mauvaises habitudes des gens, par exemple : les gens urinent un peu partout.

- b. La saleté des canaux d'évacuation**

Le manque d'entretien des canaux d'évacuations et des égouts entraîne des problèmes d'évacuation des eaux usées et pluviales ; les eaux stagnent autour des bornes fontaines, car les

canaux d'évacuations sont bouchés. Les rejets des déchets de toutes sortes comme déchets ménagers rejetés dans des canaux, eaux usées domestiques, ... apportent des charges supplémentaires au problème d'évacuation des canaux et de ressources en eau.

c. Les abondances des ordures éparpillées

Le problème des déchets touche la ville en développement. Actuellement, les villes sont réputées pour être des villes sales. Pour la troisième ville de Madagascar, elle rencontre aussi ce problème. L'insalubrité conduit à l'anarchie de la ville. Parmi les 60 Fokontany il n'y a que 38 bacs à ordures qui se répartissent. Dans le quartier du Tomboarivo seulement, pour le ramassage, il n'y a que 2 camions qui participent au transport des ordures à Ivohitra et cela entraîne la planification des travaux selon le quartier. Le bac à ordures se trouve dans le Nord du quartier pourtant, le nombre est encore insuffisant et on trouve toujours des ordures qui s'éparpillent.

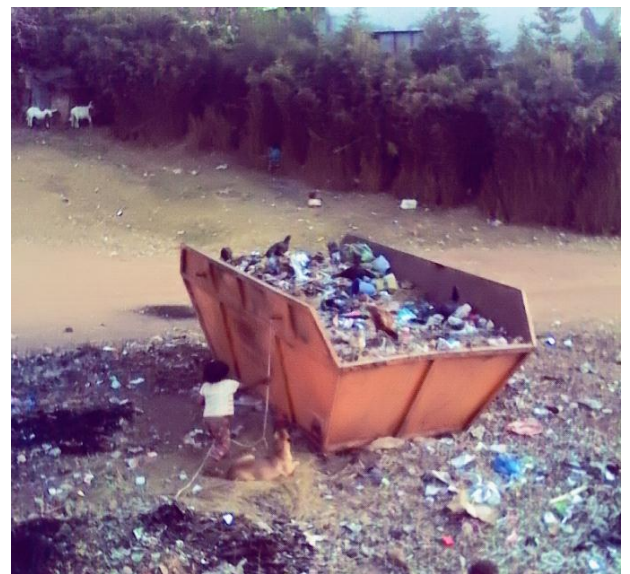


Photo n° 5 : Bac à ordures du quartier

La figure suivante présente les types de pollution générée par les déchets solides .

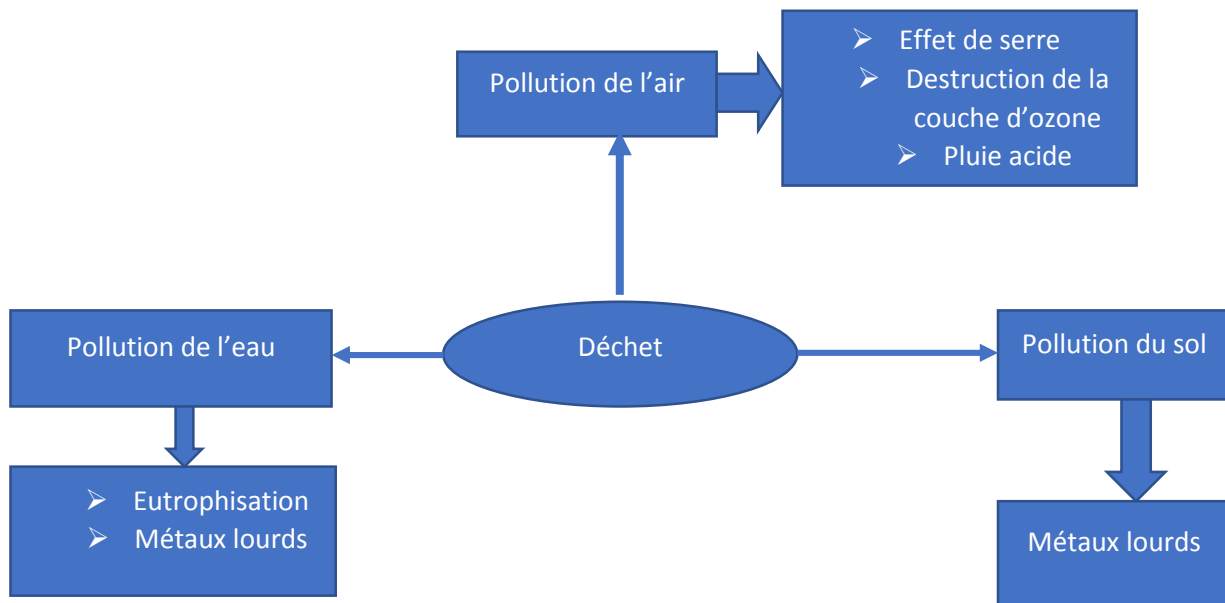


Figure n°3: types de pollution générée par les déchets solides

chapitre 2 : METHODE D'IDENTIFICATION DES PROBLEMES

2.1 CADRE CONCEPTUEL DE L'AMENAGEMENT

Concepts et définition

L'aménagement est en fait un concept récent même si la pratique a pu être séculaire et mise en œuvre par l'humanité depuis plusieurs siècles. La base de ce concept est fondée sur une notion des actions de transformation faites par les sociétés humaines dans les milieux naturels. Il était déjà là mais au fur et à mesure du progrès des sociétés humaines dans les milieux naturels. Il était déjà là mais au fur et à mesure du progrès des sociétés humaines, l'aménagement devient une discipline universitaire. Sa finalité s'oriente vers une action , il montre toutes les actions de transformation des espaces par la société et leur intégration dans les milieux naturels. Cela montre les actions de transversalité entre **l'homme** et **la nature**. Le terme n'est guère au pays européen qu'après la première guerre mondiale : avec les plans d'aménagement, d'embellissement prescrits par la loi de 1919. Il connaît un essor à travers le monde après la seconde guerre mondiale. Beaucoup d'auteurs ont donné leurs conceptions sur cet aménagement mais on ne va en citer quelques-unes.

- ♣ BRUNET R.6 ; selon lui, l'aménagement est défini comme une action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire, soit au niveau local.
- ♣ MERLIN P7, il définit que c'est un ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre les habitants, les activités, les constructions, les équipements et les moyens de communication sur l'étendue du territoire.

Ces deux définitions mettent en exergue une définition de l'aménagement ayant une traduction qui oblige des préoccupations nationales en recherchant des solutions pour résoudre le désordre à travers toutes les échelles de pays. Non seulement l'aménagement repose sur une action de transformation mais il devient aussi une action de la part du pouvoir public en mettant des équipements et des infrastructures convenables pour répondre aux attentes de la société. L'aménagement est donc une politique et une action c'est-à-dire planifiée les hommes et les externalités nécessaires pour ses activités dans son espace. Certes, l'aménagement peut se concevoir à différentes échelles : du territoire d'un pays jusqu'à une ville, voire à l'échelle locale du quartier.

En milieu urbain, l'aménagement étant devenu une des actions les plus répandues et utiles pour les urbanistes et les planificateurs pour mesurer les impacts de la pression de l'homme sur l'espace mais aussi voir les actions à entreprendre. Pour tous travaux d'aménagements urbains, c'est la planification qui est le début de toute action. En fait, la ville est une entité complexe, dont les contraintes sont difficiles à identifier. Ainsi que la mise en œuvre des actions d'aménagement en ville exige des moyens plus diversifiés : **moyens administratifs, moyens financiers, moyens techniques.**

En terme d'aménagement, **la planification urbaine**, est tout à fait le début des actions. Il faut planifier en avance les programmes et les projets d'aménagement pour mettre en exergue une politique rationnelle et cohérente à travers l'étendue de l'espace.

2.2 CADRES INSTITUTIONNELS ET REGLEMENTAIRES DE L'AMENAGEMENT

Le cadre global de l'aménagement est régi dans le PNAT de 2006 qui met en exergue les grandes lignes d'orientation et des visions pour le développement de la grande île. Il a été élaborée pour : définir et conduire les défis du développement ; lutter contre la pauvreté, ce dernier étant considérée comme priorité nationale ; contribuer à la mise en œuvre des OMD ; maîtriser les transformations économiques et appuyer l'ouverture et le développement de l'économie de marché.

Actuellement, cette politique est matérialisée par une traduction juridique en élaborant une nouvelle Loi portant Orientation sur l'Aménagement du Territoire (LOAT). C'est la loi n° 2015-051 ayant pour but de mieux gérer le territoire national ; mieux coordonner les politiques sectorielles ; servir de cadre de référence à toutes actions tendant à l'AT ; pour combler le vide juridique de la PNAT. En outre, une autre loi spécifique pour les milieux urbains a été élaborée par l'abrogation de la loi n°192-63 portant code de l'urbanisme. C'est la loi n° 2015-052 relative à l'urbanisme et à l'habitat (LUH) qui a pour objectif de : mieux gérer le territoire urbain ; mieux coordonner les politiques sectorielles en milieu urbain ; servir de cadre de référence à l'urbanisme opérationnel et à l'habitat ; mobiliser les ressources et financement auprès des acteurs des acteurs urbains.

Afin de mettre œuvre les orientations et les impératifs sur ces cadres juridiques, des outils de planification territoriale et de l'urbanisme réglementaire de toutes sortes ont été mis en place dans différents échelons du territoire national. Ces outils sont hiérarchisés et articulés entre eux : SNAT , SRAT, PUDi.

Les différences entre PUDi et PUDe

PUDi	PUDe
-Etudier dans l'agglomération -Perspectivité de 15ans	-Etudier dans les secteurs particuliers du PUDi -Perspectivité de 10 ans

Tableau n°3 : différences entre PUDi et PUDe

source, auteur 2021

Chapitre 3 : RECAPITULATION DES PROBLEMES

3.1 L'INSUFFISANCE DES EQUIPEMENTS

Le développement anarchique de l'habitat dans le quartier, sans plan directeur de l'aménagement de l'espace complique la construction de réseaux d'eau et d'assainissement. Comme toutes les grandes villes, la CUA dispose d'infrastructures pour servir sa population ainsi les autres communes environnantes. Néanmoins, ces infrastructures sont insuffisantes surtout dans les quartiers périphériques où le peuple du quartier manque de tous : santé, niveau

étude, eau et assainissement ... ou les infrastructures existantes sont déjà vieilles. Le tableau ci-dessous montre la statistique des effectifs des élèves et étudiants dans le quartier.

Tableau de répartition des effectifs scolaires

	Ecole primaire privée (arche de Noe – le manoro - dynamique	Ecole primaire publique	Collège privée français Jule Verne	Université INSPNMAD
Famille pauvre	1	3	2	1
Famille moyenne	3	1	2	2
Famille riche	3	0	3	3

Tableau n°4 : tableau de répartition des effectifs scolarités

3.2 PROBLEME DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La plupart des habitants de la ville sont plus éduqués que ceux des campagnes. Mais dans le quartier du Tomboarivo, on y trouve le manque d'infrastructure scolaire surtout ceux des publique ; on prend comme exemple : il y a qu'une seule école primaire privée (EPP). Pour le quartier, si l'éducation a un poids considerable pour le dynamisme, on doit avoir une rencontre des difficultés vu que la ville est mal préparée face au développement. Antsirabe possède divers établissements, pourtant, ils sont mal répartis et trop occupés dans le quartier avec un nombre insuffisant par rapport aux élèves. Et infrastructures existantes ne répondent pas au norme de l'éducation : les salles de classe et les materielles pédagogiques.

3.2 LES PROBLEMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET MANQUE D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement en eau du quartier se fait à partir des sources d'Andraikiba ainsi que le pompage du JIRAMA. Actuellement, 2168 de ménages sont abonnés à l'eau potable. Il y a 222

bornes fontaines actives sur le réseau de distribution de la JIRAMA. On constate l'insuffisance de de réseau de ce dernier e ce dernier et la non-maitrise d'eau. Les bornes fontaines qui sont en nombre insuffisantes sont éloignées de la population et le coût de branchement trop élevé pour les ménages à faible revenu. Dans certaine zone de la commune, le quartier du Tomboarivo est parmi le cette zone, les habitants utilisent l'eau de puits pour s'approvisionner durant la période de pluie et en période sèche, les puits se tarissent et obligeant les habitants à se déplacer loin pour l'approvisionnement. Concernant les autres infrastructures urbaines, le quartier a bénéficié d'un certain nombre, pourtant, beaucoup entre eux sont en mauvais état dus à un manque d'entretien.

Equipement existant du quartier

Critère	Equipement Scolaire	Centre de santé Public	Déviaton des canaux d'assainissement	Borne fontaine JIRAMA	Puie naturel
Nombre	6	1	2	222	632

Tableau n° 5 :Nombre des équipements existant du quartier

**PARTIE III: LE
DEVELOPPEMENT
DURABLE LIE A
L'AMENAGEMENT**

Chapitre 1 : SOLUTIONS PROPOSEES

1.1 La vie sociale de la population

Pour avoir un développement durable, on doit avoir une vie sociale meilleure ; c'est-à-dire que ce dernier est une priorité pour développer un lieu.

Sur le thème « Infrastructure et habitat » ; les deux jouent un rôle dans l'aménagement et de l'urbanisation.

Dans le quartier du Tomboarivo les 90% des pénates sont des murs durs.

Néanmoins ils suivent pas la norme et ne respectent pas le code de l'urbanisme ,

On connaît que 9m² pour une chambre d'une personne, mais la plupart des habitats du quartier vivent 9m² pour un foyer de 5 ou 6 personnes (selon le cadre juridique du quartier) donne 12 habitats par m²; la surface du quartier est occupée par l'infrastructure pour l'habitats, alors voici quelques solutions pour avoir une nouvelle vision du quartier :

- Suivre les avis favorables pour les permis de construction dans le quartier.
- Ravager les constructions illégales du quartier.
- On doit avoir une même architecture et une construction à chaque secteur ou arrondissement du quartier. On prend comme expérience vécue réaliser.
- On exerce le rôle du SRAT et STV à chaque construction.
- Alors, la collectivité apporte une pierre dans la construction du développement durable.
- Les habitants sont amenés de manière croissante à participer à des structures de concertation (comités de quartier conseil de concertation locale sur l'habitat groupes de pilotage dans le cadre de Agendas locaux). Parallèlement, les citoyens consommateurs demandent à être consultés sur les projets d'aménagement, ou sur enjeux de la recherche les acteurs économiques, les associations, sur les grands sujets d'actualités pourrait contribuer à l'élaboration d'un langage, ou du moins, de références commune, condition indispensable à l'apprentissage des problématiques et à la construction.
- Poursuivre la construction de logements sociaux pour répondre aux besoins sans cesse renouvelés.

- Répondre aux attentes de tous les peuples du quartier et enrayer le départ des classes moyennes vers grande banlieue par la création de logement de grande taille pour absorber la décohabitation.
- Création des centres socio-culturels dans la rénovation sectorielle.
- Introduire de l'habitat pour rompre l'enceinte et l'ouvrir à la ville.
- Création des équipements multiacueils pour la petite enfance ; des équipements sportifs renouvelés.
- Un projet et une création de commissariat ,salle de cinéma et un centre administratif.
- Multiplier et améliorer la présence des parking sur l'espace public et dans les nouveaux programmes.
- Faciliter le cheminement dans la ville ; on doit favoriser les continuités dans les aménagements.
- Inciter au partage pacifié de la voirie, notamment dans les secteurs pavillonnaires en développant les zones. A ce titre, la ville élabore un plan de « réseau vert ».
- Développer les liaisons douces entre les équipements structurants du quartier.
- L'espace public est aussi un élément du cadre de vie urbain.Sa lisibilité est devenue une nécessité pour le quartier dense.

Ainsi, il est nécessaire de :

- Réaffirmer la place du piéton dans l'espace public ;
- Favoriser les continuités dans les aménagements d'espaces publics dans les nouvelles réalisations et dans les travaux de réaménagement .

1.2 L'économie du quartier

Profiter de la dynamique tertiaire tout en encourageant et en maintenant la diversité des activités et des emplois :

- Le PLU affirme la volonté communale de valoriser la complémentarité entre activités industrielle, tertiaires commerciales.
- Encourager le développement tertiaire, sur les pôles existants du quartier comme la transformation du lait.
- Préserver et développer les activités industrielles et artisanales. Vu dans le quartier une petite entreprise fabriquant et transformant les cornes des zébus en matériaux de déco, en bijoux, qui se caractérise d'une mixité fonctionnelles à l'échelle du quartier.
- Créer les activités industrielles dans le quartier est de développement économique.

- Soutenance du commerce local, le quartier est concentré par petits marchés ilégale alors : des principaux vecteurs d'identité doivent être renforcées et créés.
- Etendre la dynamique commerciale dans le quartier élargi.
- Développer l'offre foncière pour une création de l'activité commerciale.
- Organiser et rendre lisible un espace immobilier du quartier pour bénéficier le positionnement stratégique propice au développement de son économie disposant d'un réseau fort de petites et moyennes entreprises industrielles et artisanales irriguant tout le territoire, la dynamique des peuples sera portée par le secteur tertiaire grandissant. Le quartier doit toutefois veiller à préserver l'équilibre et de diversité de ses activités, garants d'un développement économique durable.
- Mettre à profit la synergie entre la qualité des espaces publics et la dynamique commerciale.
- Organiser et renforcer les liens entre le quartier et la ville.
- Il faut favoriser aussi l'accès à l'emploi. Pour répondre à l'inadéquation entre recherche et l'offre d'emploi sur le quartier, la ville engage plusieurs actions pour se développer le quartier du Tomboarivo :
- Créer des services mutualisés: conseils, pépinières, hôtels d'entreprises, conciergeries.

1.3 Protection de l'environnement

a. protéger la zone pavillonnaire, poumon vert de la ville

- ♣ Les jardins d'une zone pavillonnaire représentent une richesse écologique et paysagère de la ville que le quartier doit protéger et mettre en valeur.
- ♣ Introduire des règles d'emprise maximale pour conserver des espaces verts dans les parcelles privées. Ces règles concernent aussi bien l'emprise au sol que les emprises d'espaces verts.
- ♣ Imposer un taux de pleine terre pour inciter les propriétaires à la perméabilisation des sols.
- ♣ Protéger le parc situés à l'Est-Nord du quartier, tant d'un point de vue paysager que pour le maintien et la diversité de la faune et flore.

b. Développer les espaces publics dédiés à la nature, au jeu à la pratique sportive ou à la détente.

A travers des formes variées ,les espaces verts se déclinent pour satisfaire à de multiples usages : récréatif ,sportif , quotidien,...La politique en matière d'espace verts s'affirme selon plusieurs strategies :

- ♣ Améliorer le cadre vie
- ♣ Repondre au souci de santé publique
- ♣ Promouvoir la biodiversité comme le parc de l'Est .
- ♣ Rendre lisible l' usage des espaces verts des grands ensembles d'habitat social, autre espace de respiration dans le quartier.
- ♣ Un projet du parc départementales aux la mise en valeur des berges naturelles pour une pratique sportive et récréative
- ♣ La creation d'un nouvel espace vert,le réaménagement autant d'étapes partagés.
- ♣ Création de la trame verte pour établir des continuités paysagères dans le quartier.
- ♣ Promouvoir de développement des énergies propres ,des matériaux durables et d'une gestion responsable des eaux et déchets
- ♣ Lutter contre les nuisances sonores .



Photo n°6 : Espace récréative

1.4 La construction et infrastructure.

On exige le développement de la variété des usages et des fonction urbaines :

- Réinventer les modes d'habitation
- La mise en place du PLU est l'occasion de définir de nouveaux modes d'habiter.

Les stéréotype doivent être bouleversés pour renouveler les images classiques du logement et recomposer un quartier aux formes urbaines novatrices ,facteur de cohésion entre les différents quartiers de la CUA. sLa forme pavillonnaire ,traditionnellement dédiée à la propriété privée odit abriter du logement social. L'immeuble collectif , parfois destiré àun usage unique tel que le logement social doit promouvoir l'habitat partagé ,ou encore intergenerationnel.

Chapitre 2 : REALISATION DES PROJETS

a) Sociale

Il s'agit d'intégrer les préoccupation de l'aménagement dans les préoccupation sociales du quartier de TOMBOARIVO. Les collectivités locales agissent pour la plupart d' entre elles , dans le domaine social et le developpement durable vient à redéfinir la notion du développement pour y integrer les valeur sociales ,comme le cadre de vie et la quartier de la société urbaine du quartier ,de plus l' implication des individus et la concertation de la population représentent les facteur sociaux fondamentaux pour la reussite d'une politique du développement durable.

b) L'économie efficace

Limitation des nuisances , bonne desserte et accessibilité, avec le fonctionnement optimisé (taille des locaux etc ...) afin d'éviter de possibles conflits d'usages ,qualité des abords et la meilleure articulation avec les espaces résidentiels cependant, il faut aussi permettre l'adaptation des zones d'activités en autorisant la mutation des sites quand les activités périlclitent.

En outre, il s'agit d'intégrer l'économie dans son processus. Les activités économiques deviennent se développer sans nuire à l'économie et sans entrainer des dysfonctionnements et des inegalités sociales ne doivent pas penaliser les activités économiques .

c) **La protection de l'environnement**

L'environnement est considéré comme le support indispensable des activités sociales économiques et de manières globale de la vie sur terre , sa protection et sa perméabilité doivent être considérés comme de facteur prioritaire .La première partie de l'agenda 23 local reprend les grandes orientations proposés dans les chartes de l' environnement . Une attention spéciale est accordée à l'établissement d'une cohérence entre les différences sectorielles à savoir.

★ **Étapes d'élaboration d'un agenda 23**

Dans le cadre de la conférence de l'ONU sur les changements climatiques, la COP23 à Bonn Allemagne, le partenariat de Marrakech en faveur de l'AMD organise au cœur de la zone au cours desquels villes, régions, entreprises, et investisseurs montreront dans quelle zone ils travaillent :

- En concertation avec les gouvernements
- A la mise en œuvre de l'accord de Paris

Au programme de :

- Énergie
- Agriculture
- Eau
- Sentiment humain
- Océan et frontière
- Transport
- Forêt
- Industrie

d) Meilleure planification

En termes d'aménagement urbain ,la planification est tout à fait le début des action .Il faut planifier en avance les programme eet les projet d'aménagement pour mettre en exergue une politique rationnelle et cohérente à travers l'étendre de l'espace.

Si on regarde d'emblée la planification urbaine est une pratique ancestrale connue par l'humanité des l'Antiquité .Tous les bâtisseurs et les fondateurs des villes antiques gréco-romaines ont déjà mis en œuvre l'urbanisme sans le savoir.Pour les pays europeens, l'urbanisme est plus avancé par rapport aux pays anglo-saxons.En général la planification urbaine dessine tous les scenorios d'amenagement et la programmation des actions concertées sein d'une ville .Pour la plupart des pays du sud notamment les villes des africain français comme Madagascar réalition a été exécutée durant et après la colonistion.C'est la cas de la ville d'Antsirabe .

Nouvel plan du quartier

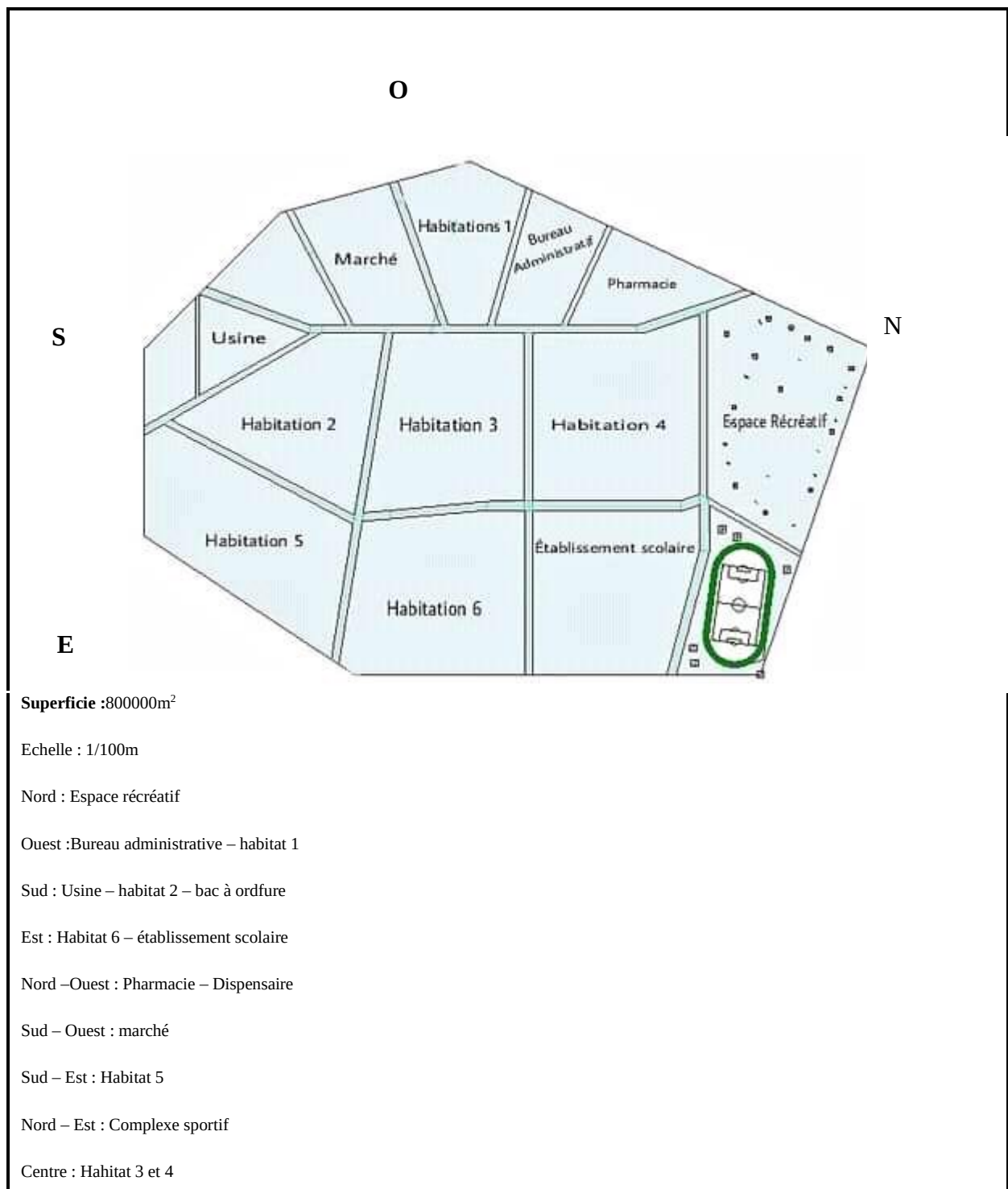


Figure n°4 : Nouvel plan de masse du quartier

CONCLUSION

L'aménagement urbain qui constitue une pratique incessante est devenu une des préoccupations majeures au sein de quartier du Tomboarivo. C'est une action où la demande des populations urbaines en logement et en terrains à bâtir fait partie de la planification spatiale de la ville. Depuis certaines années, la ville était connue sous ses caractères ruraux mais à la suite de croissance forte de l'urbanisation, l'espace urbain et ses renouvellements en termes de planification devient une action primordiale.

Ce travail ressort des faits majeurs concernant l'organisation spatiale de quartier du Tomboarivo : la structuration de l'espace urbain en fonction de typologie de la CUA et qui forme un zonage très nette et l'émergence d'une forme d'urbanisme mal maîtrisé et presque anarchique. C'est une ville où on trouve toutes formes d'anarchisme : les nouveaux venus pourraient être insouciantes et irresponsables. Ils occupent l'espace urbain d'une manière anarchique et non-planifié. L'incivisme était très alarmant. En outre, les dirigeants y succèdent ne mettent pas une politique claire et praticienne pour planifier la ville. La défaillance de la gestion urbaine par un manque de volonté décentralisatrice ne répond pas aux besoins de la commune. L'absence d'un plan d'aménagement et des règles d'urbanisme accentue la prolifération des dysfonctionnements urbains et les constructions illicites au sein de l'espace urbain. Cela demeure un problème majeur sur l'organisation spatiale, la planification et déco de la ville.

Ainsi, la ville se développe d'une manière désordonnée et hors norme. Ce n'est pas étonnant si une ville présente d'une pathologie urbaine aussi bien géante qui a besoin d'une réstructuration et de prévention via de la mise en place d'un outil de l'urbanisme réglementaire.

ANNEXES

Loi n° 2015 – 052

Relative au code de l'urbanisme et à l'habitat

Article n°10 : Il est institué dans chaque Région un comité consultatif dit « comité régional de l'urbanisme et de l'habitat ».

Son avis est obligatoire sur les projets de plan d'urbanisme des communes.

En cas de divergence de vue entre les initiateurs de projet et le comité, la province statue sur l'approbation ou la rectification du projet de plan d'urbanisme.

La composition, les modalités de fonctionnement et les attributions du comité sont fixées par voie réglementaire.

Article 11 : Les plans d'urbanisme sont établis sur l'initiative des communes ou des groupements de communes.

Les services déconcentrés de l'Etat sont mis à la disposition des communes ou des groupements de commune pour élaborer, modifier ou réviser les plans d'urbanisme.

Article 12 : Il est institué, dans chaque commune, une commission d'urbanisme ayant pour missions principales :

- D'examiner les affaires communales en matière d'aménagement du territoire, de gestion foncière urbaine ;
- De suivre les travaux d'élaboration des plans d'urbanisme et de leur mise en œuvre
- D'assister et de conseiller le Maire et les élus municipaux et communaux en matière d'urbanisme.

Cette commission est présidée par le Maire et composée de représentants du conseil et du bureau exécutif et de représentants des diverses entités telles que les services techniques des Ministères intéressés.

Article 13 : Le règlement national de l'urbanisme mentionné dans le présent chapitre s'applique dans toutes communes dotées ou non de plans d'urbanisme. En outre, il constitue la règle de base dans toute élaboration d'un plan d'urbanisme et d'établissement des règlements d'urbanisme communaux.

Article 14 : Le maire délivre le permis de construire, le permis de lotir et/ou de démolir en utilisant le règlement national d'urbanisme sans préjudice de l'application des prescriptions nationales et des prescriptions particulières régissant certaines parties du territoire et certains secteurs d'activités.

Article 15 : Le permis de construction doit être refusé :

- Si les constructions, par leur situation ou leurs dimensions sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique ;
- Si le constructeur ne peut justifier de son droit de propriété ou d'une autorisation du propriétaire.

Article 16 : La construction sur des terrains exposés à un risque naturel tel que : inondation, érosion, affaissement, éboulement, toutes zones inondables peut, si elle est autorisée, être subordonnée à des conditions spéciales dégageant la responsabilité de la puissance publique.

Article 17 : Le permis de construire peut être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans les conditions répondant à l'importance et à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles qui y sont établis, notamment en ce qui concerne la commodité de la circulation et des accès et moyens d'approche permettant une lutte efficace contre, lutte contre l'incendie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

wikipédia

rapport du Ministère de l'aménagement du territoire et du travaux publics 2020

rapport sur la direction générale de l'aménagement du territoire 2020

logement et vulnérabilité ; D. Guerin

Code de l'urbanisme commenté

Urbanisme et Aménagement : les travaux sur existants

TABLE DE MATIERE

Teny fisaorana.....	I
Remerciement.....	II
Sommaire.....	III
Abréviation.....	IV
Liste des figures.....	V
Liste des photos.....	VI
Liste des tableau.....	VII
Introduction.....	1
PARTIE I : ETAT DE LIEU.....	2
Chapitre 1 : concept de l'aménagement du terrotoire.....	3
1-1 Les théories générales.....	3
a. Quelques définition.....	3
b. Principes de la l'aménagement du territoire.....	4
c. Les grande outils de l'aménagement.....	5
d. Conclusion.....	5
1-2 Les programmes de planification spacitiale terristre.....	5
a. Contexte et justification.....	5
b. Objectifs et utilisés.....	8
c. Perspective en planification spatiale.....	10
1-3 .Programme de développement urbain	11
a. Contexte mondial et african.....	11
b. Contexte national.....	11
c. Diagnostic du secteur urbaine.....	11
Chapitre 2 : Etat de lieu dans la ville d'Atsirabe.....	13
2-1 Localisation.....	14
2-2 Analyse bibliographique.....	15
2-3 L'aspect démographique.....	17
2-4 Une plan autour du site.....	17
Chapitre 3 :Cas existant dans le quartier Tomboarivo.....	18
3-1. Localisation	18
3-2. Une morphologie contrastée du quartier.....	19
Partie II : Le nouvelle aménagement.....	21
Chapitre I : Les problème de l'aménagement du quartier.....	22
1-1 Les migrations non planifiées	23
1-2 Des problème lies au manque de la maitrise du foncier	23
1-3 Une anarchie omniprésente.....	23
1-4 Des programmes d'assainissement ambigus.....	24
a . L'absence des infrastructures d'assainissement adéquat.....	24

b. La saleté des cannaux d'évacuation.....	24
c. Les abondances des ordures éparpillées.....	25
Capitre 2 :Méthode d'identification des problèmes	26
2-1 Cadre conceptuel de l'aménagement.....	26
2-2 Cadre institutionnels et règlement de l'aménagement.....	27
Capitre 3 Recapitulation des problème.....	28
3-1 L'insuffisance des équipements.....	28
3-2 Les problèmes d'approvisionnement en eau potable et manque d'entretien des infrastructures.....	29
Partie III. Le développement durable lie à l'aménagement	31
Capitre 1 :Solution proposées.....	32
1-1 La vie sociale de la population.....	32
1-2 L'économie du quartier.....	33
1-3 Production l'environnement.....	33
a . Protéger la zone pavillonnaire ,poumon vert de la ville.....	33
b.Développer les espaces publics dedies à la nature ou jeu à la pratique sportive ou à la détente.....	35
Chapitre 2 : Réalisation des projet.....	36
a . Sociale.....	36
b . L'économie efficace.....	36
c . La protection de l'environnement	37
d . Meilleure planification.....	38
Conclusion.....	I
Refference bibliographie	II
Annexe.....	III
Table de matières	IV
Fiche de renseignement	VII
Résumé	VII
Abstract.....	VII

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Nom : ANDRIANIRINARILALA

Prénoms : Alice

Adresse : 02 F 400 Tomboarivo

Téléphone : 034 79 987 47



Thème du mémoire : ***CONSTRIBUTION DE L' URBANISTE POUR L' AMELIORATION
DE L' AMENAGEMENT DU QUARTIER DU TOMBOARIVO***

Nombre de page : 40

Nombre de figure : 4

Nombre de photo : 06

Nombre du tableau : 5

Encadreur : RAKOTOJAONA Andry Tiana

RESUME

Aménager, ce n'est pas seulement construire ou occuper un espace, c'est réfléchir ou penser une action pour répondre à une situation défavorable. Il s'agit de lutter contre le mouvement spontané qui aboutit à des inégalités spatiales. Les objectifs recherchés sont en harmonie territoriale. Si l'Etat a été pendant longtemps l'acteur central des politiques d'aménagement du territoire, les compétences se trouvent aujourd'hui partagées à différents échellons tant national, régional que communal ou local. Il continue pourtant à définir les grandes orientations politiques d'aménagement.

Mots clés : Antsirabe – Tomboarivo - aménagement – développement - durable

ABSTRACT

Landscaping is not just to build or occupy, it's to come up with and to think of an action in order to respond to an unfavourable situation. It is about fighting against spontaneous movement which brings about spatial inequality. One needs to ensure that researches and endeavours are in harmony with concerned territories. The State has been considered as the main, central and political agent for landscaping. This conception has been superseded. Nowadays, landscaping to different social echelons: national, regional, communal and local ones. However, the State still plays a major role in determining and orientating the overall for landscaping.